

Conseil Municipal du 23 Mars 2015

Etaient présents : Mmes AUZILLON, BARRIER, PEREIRA OLIVEIRA, ARTUS, PEREIRA, GONCALVES, et Mrs AYRAL, FOURNIER, PASCAL, LARGERON et PAPARIC.

Etait représenté : Mr LAUDOUZE donne pouvoir à Mr LARGERON.

Etaient absents : Mme VERGNOL. Mrs PAPPALARDO et CHAMPOUX.

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

Ordre du jour

- Marché Cantine
- Autorisation Droit des Sols
- Tableau des effectifs
- Annulation Facture Eau 2014
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance municipale du 2 février 2015.

Marché public Construction Cantine

La Commission d'Appel d'offre (CAO) des 2/12/2014 et 14/01/2015 a retenu les entreprises qui vont intervenir dans la construction de la cantine. Dix lots au total allant du terrassement/ maçonnerie jusqu'à l'équipement de la cuisine pour un montant total de 485 472 TTC

Le conseil approuve le choix de la CAO.

Autorisation Droit des Sols

A partir du 1^o Juillet 2015, Riom Communauté s'occupera des autorisations du droit des sols puisque la DDT n'instruira plus à cette date, les dossiers d'urbanisme (*Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové stipulant que les communes de moins de 10 000 habitants membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants ne disposeront plus des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis ou des déclarations préalables*). Par délibération communautaire du 19 mars 2015, la Communauté de communes a donc décidé de créer un service commun « Droit des sols ». Une convention entre chaque commune (9 communes dotées d'un PLU ou d'un POS) et la Communauté définira les modalités de fonctionnement, d'organisation et financières de ce nouveau service ADS. La commune de RIOM disposant déjà de son propre service instructeur, ses deux agents seront transférés au sein de ce nouveau service commun « ADS ». Un 3^o agent sera recruté.

Le conseil décide de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la commune de MALAUZAT au service commun « ADS » de la communauté et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Tableau des effectifs

Service Cantine scolaire = Création d'un poste d'adjoint technique de 2^o classe. Simultanément, le poste actuellement vacant d'adjoint technique principal de 2^o classe sera supprimé, après avis du comité technique paritaire.

Les membres du conseil donnent un avis favorable.

Annulation Facture Eau St Genès – Exercice 2014

Une demande de dégrèvement sur une facture d'eau établie en 2014 est arrivée au-delà de la clôture de l'exercice Eau & Assainissement 2014. A ce stade comptable, seule l'assemblée municipale peut décider d'une annulation et/ou d'une réduction de facture sur l'exercice précédent. Il s'agit de la facture n° 2014-001-000219 du 04/12/2014 pour un montant total de 2 307,93 € hors TVA. La consommation totale s'élevait à 1 334 m3. La rectification porterait sur 128 m3.

Le conseil autorise l'annulation de la facture initiale de 2 307,93 € HT et sa rectification sur la base définitive de 233,61 € HT. Un mandat d'annulation au compte 673 sera porté sur le nouvel exercice comptable.

Questions diverses

- Martine ARTUS pose une question sur l'aménagement de la Route de Marsat à St Genès. Trop de trous entre la chaussée et les bas-côtés. Quels sont les délais pour obtenir des subventions en vue de la réfection de celle-ci ? Est-ce que les riverains doivent-ils faire eux-mêmes les travaux ? Monsieur le Maire répond que l'aménagement de cette route départementale en traverse a déjà fait l'objet d'une demande d'opération globale auprès du Conseil Général mais le dossier a été refusé. En outre, il précise que les fossés (en partie) le long de cette route ont été comblés par certains riverains. Cependant, un minimum doit être fait.
- Cyril PAPARIC souhaite avoir de plus amples informations sur la pétition qui circule et qui concerne l'ouverture d'une 4^{ème} classe. Monsieur le Maire répond qu'une rencontre est prévue demain, mardi 24/03 à l'Inspection Académique de RIOM en présence d'une délégation des représentants des parents d'élèves et de Madame la Directrice. Monsieur le Maire et Madame AUZILLON seront également présents.

Fin de séance à 19 heures 15.